



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Cahier des charges pour l'établissement d'une demande de dérogation

Le dossier de demande de dérogation est à déposer en respectant impérativement le délai de rigueur d'au moins 30 jours avant le début de l'événement pouvant générer des nuisances sonores.

Le dossier doit être adressé à la Mairie d'Ajaccio, 1 avenue Antoine Sérafini, et contenir les pièces et éléments suivants :

- Coordonnées précises du demandeur avec téléphone et adresse électronique,
- Lieu de l'événement (adresse précise),
- Nature précise de l'événement,
- Horaires et dates de l'événement,
- Plan de situation du lieu de l'événement avec localisation des sources de bruit, des habitations les plus proches et des zones réservées au public,
- Niveaux sonores prévus à l'émission,
- Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus (puissance de la sonorisation, nombre et puissance des hauts - parleurs, localisation précise de ces derniers),
- Descriptif des dispositions qui seront prises pour limiter les nuisances sonores pour le voisinage,
- Descriptif des dispositions qui seront prises pour la protection du public.
- Descriptif des sources potentielles de nuisances sonores (ex : chars sonorisés, motos, quads, compresseurs, matériels, engins divers),
- Pour les manifestations itinérantes, joindre un plan de l'itinéraire.